

## DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

25, Bld Besson Bey – 16023 ANGOULEME  
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

### SALLE DE SPECTACLES LA NEF - CONTRAT DE CESSION DU DROIT DE REPRESENTATION DU SPECTACLE DNGLS

Service Administration générale -  
Secrétariat des assemblées  
N° 2017-D-306

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

- ☐ VU, les délibérations n°90 et 91 du conseil communautaire du 7 juillet 2012 portant création de la régie dotée de la seule autonomie financière comme mode de gestion de La Nef ;
- ☐ VU, la délibération n°36 du conseil communautaire du 19 janvier 2017 portant délégation d'attributions au Président, modifiée par la délibération n°186 du 30 mars 2017,
- ☐ VU, l'arrêté n°82 du 11 juillet 2017 de Monsieur le président subdéléguant à Monsieur Jacky BOUCHAUD, en sa qualité de conseiller délégué, membre du bureau, une partie de ses attributions déléguées par la délibération sus-visée,

#### DECIDE

**Article 1<sup>er</sup>** – Est approuvé le contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle de « DNGLS » passé entre la société SONIC FLOOR située 26 rue Bugeaud, 29200 BREST, et La Nef GrandAngoulême située rue Louis Pergaud 16000 Angoulême.

**Article 2** – Le contrat prévoit qu'une représentation sera donnée à La Nef à Angoulême le samedi 25 novembre 2017.

**Article 3** – Le prix du spectacle s'élève à 1 899 € TTC, non compris la restauration et l'hébergement.

**Article 4** – Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Certifié exécutoire  
Reçu en préfecture,  
Le **02 octobre 2017**  
Publié ou notifié,  
Le **02 octobre 2017**